Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_030-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-030
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoir :

M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 34 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE CONCARNEAU-CCA POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES ÉLECTRIQUES

M. Claude GUILLOU, adjoint au Maire, expose :

La Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2022 avait prononcé l'attribution de l'accord-cadre, passé en groupement de commandes avec Concarneau Cornouaille Agglomération, pour les acquisitions de fournitures électriques à l'entreprise SONEPAR-CGED.
Cet accord-cadre à bons de commandes n°2022-33, notifié le 21 décembre 2022 à SONEPAR-CGED, pour une durée de 4 ans, prévoyait les montants de prestations suivants :
- Pour la Ville de Concarneau : minimum 50 000 € HT / maximum 280 000 € HT ;
- Pour Concarneau Cornouaille Agglomération : minimum 16 000 € HT / maximum 100 000 € HT.

Lors de l'exécution des prestations, il est apparu que, pour CCA, le montant maximum de commandes fixé initialement à 100 000 € HT ne permettrait pas de répondre aux besoins des services jusqu'à la fin de l'accord-cadre (20 décembre 2026). Cette situation s'explique à la fois par une sollicitation accrue du service Achats par les services opérationnels de CCA, mais également par une sous-estimation des consommations de fournitures électriques au moment de la préparation de la consultation en 2022 (travaux réglementaires non prévus, absence d'historique des consommations). Par conséquent le seuil maximum de commandes a été sous-évalué pour CCA.

Un avenant n°1 a été proposé pour avis à la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026, ayant pour objet l'augmentation du montant maximum de commandes pour CCA de 40 000 € HT, pour le porter à 140 000 € HT. Ceci pour permettre aux services de CCA de continuer à bénéficier des tarifs de l'accord-cadre conclu avec SONEPAR-CGED jusqu'à la fin du contrat, soit le 20 décembre 2026.

L'avenant n°1 a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_030-DE

Selon l'avis donné par la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 à l'accord-cadre n°2022-33 pour les acquisitions de fournitures électriques (en groupement de commandes Ville de Concarneau – CCA) et à le notifier à l'entreprise SONEPAR-CGED.

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

